



Jouine

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Vœu relatif à la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique en faveur des usagers du vélo au sein de la fonction publique territoriale

Séance du 29 septembre 2016
Convocation du 23 septembre 2016
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
M. Timothé Lefebvre par M. Philippe Laurent,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 septembre 2016

OBJET : Vœu relatif à la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique en faveur des usagers du vélo au sein de la fonction publique territoriale

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les orientations de la municipalité en vue d'apaiser la ville, de mieux partager l'espace public, de favoriser les alternatives aux véhicules motorisés pour lutter contre la pollution de l'air et contre le réchauffement climatique,

Considérant que le vélo est un moyen de transport efficace, bénéfique à la santé de celles et ceux qui le pratiquent, peu coûteux, et non polluant,

Considérant le plan « Sceaux à vélo » adopté le 31 mars 2016,

Considérant que la fonction publique d'Etat, expérimente pendant deux ans pour les agents des ministères de l'environnement et du logement la mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo,

Considérant qu'un nombre important d'agents de la fonction publique territoriale se déplace à vélo et doit bénéficier d'un traitement équitable au regard des salariés du secteur privé et de la fonction publique de l'Etat,

Considérant par ailleurs qu'il appartient aux collectivités et à leurs agents d'être exemplaires en matière de développement durable,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DEMANDE au gouvernement que le décret nécessaire pour étendre au secteur public l'indemnité kilométrique vélo – introduite dans le code du travail (L3221-3-1) par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, modifiée par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 et précisée par le décret 2016-144 du 11 février 2016 – soit pris dans les plus brefs délais.

DEMANDE, à défaut, au gouvernement d'autoriser la ville de Sceaux à expérimenter l'IKV pour les collectivités locales.

S'ENGAGE à étudier la mise en œuvre d'une Indemnité Kilométrique Vélo pour les agents de la Ville.



M. Jean-Jacques Campan
Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire